

VARIOLE

Europe

L'Europe est à nouveau indemne de variole¹.

République fédérale d'Allemagne: Ansbach (Bavière). — L'administration sanitaire de la République fédérale, en application des dispositions de l'article 6 du Règlement, a avisé l'Organisation du fait que la circonscription d'Ansbach est redevenue indemne le 19 mai. Cette information, portée à la connaissance des pays d'Europe le jour même, a été radiodiffusée dès le 20 mai par le moyen du *Bulletin épidémiologique radiotélégraphique quotidien* de l'OMS. Les pays qui avaient indiqué à l'Organisation qu'ils prenaient des mesures sanitaires contre les voyageurs en provenance d'Ansbach ont été invités à lever ces mesures.

On se souvient que la maladie avait été importée à Ansbach de l'Inde par voie aérienne. Trois cas secondaires ont été observés (un médecin et deux membres de la famille du voyageur). L'un d'eux est décédé.

¹ Voir REH Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 18, 1961, pp. 137, 149, 159, 178, 191 et 203.

SMALLPOX

Europe

Europe is again free of smallpox¹.

Federal Republic of Germany: Ansbach (Bavaria). — The health administration of the Federal Republic notified the Organization, in accordance with Article 6 of the Regulations, that the local area of Ansbach became free of infection on 19 May. This information was communicated on that day to European countries; it was also included in the WHO *Daily Epidemiological Radio-Telegraphic Bulletin* beginning 20 May. Countries which applied sanitary measures to arrivals from Ansbach were invited to withdraw these measures.

It is recalled that smallpox in Ansbach was imported by air from India. Three secondary cases were reported (a physician and two relatives of the traveller). There was one death.

¹ See WER Nos. 13, 14, 15, 16, 17 and 18, 1961, pp. 137, 149, 159, 178, 191 and 203.